

Communiqué de SUD Culture Loiret / DRAC Val de Centre

Revendications SUD Culture Solidaires Loiret / Drac Centre Val de Loire:

1. Assurance chômage annexes 8 et 10.

Quelles que soient les aides accordées à la profession, il y aura toujours des exclus d'où la nécessité pour les intermittents du spectacle du report de la date du maintien de nos droits prévue jusqu'au 31 août 2021.

Le maintien des droits doit tenir compte de la période d'incapacité de travailler même partielle, plus 1 an.

La date fixée arbitrairement au 31 août 2021 n'avait un véritable intérêt que si l'ensemble du secteur pouvait reprendre une activité normale au 1er septembre 2020, ce qui n'est pas le cas.

Les potentiels nouveaux entrants sont exclus de fait du système dit de l'année blanche et se retrouvent sans aucune ressources. Le seuil d'accès aux annexes 8 et 10 doit être abaissé de toute urgence pour ces catégories de salariés.

Communiqué complet :

[Texte-revendications-sud-culture-loiret-Drac-7-janvier-2021Télécharger](#)